



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS

17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES

TEL : 07.54.54.35.21 – 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00013 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet des Hauts-De-France

Formation MOBILITÉ (62) des conducteurs de taxi

Programme

Conformément à Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi

Objectif général de la formation

La formation mobilité (62) vous permet de vous former afin d'élargir votre activité en cumulant un second voire plusieurs départements (jusqu'à 5 départements maximum). Vous devez pour cela être déjà titulaire d'une carte professionnelle de conducteur taxi.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis
- Acquérir les connaissances du département (principaux lieux, axes routiers, ...)

Prérequis public

- Artisans, salariés, demandeur d'emploi
- Être titulaire d'une carte professionnelle de taxi en cours de validité

Plan de formation

- Connaitre la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis
- Connaitre les connaissances du département (principaux lieux, axes routiers, ...)

Programme de formation

La formation comporte deux modules d'approfondissement obligatoire (14 heures) :

A - Connaissance du territoire.

B - Réglementation locale.

A - Connaissance du territoire.

Principales villes du département

Grands axes routiers- Lieux à vocation économiques, administratives, culturelles et touristiques

Détermination du prix d'une course en application de la tarification locale



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS

17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES

TEL : 07.54.54.35.21 – 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00013 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet des Hauts-De-France

B - Réglementation locale

Réglementation locale d'exploitation des taxis

Tarification locale

Règles spécifiques de stationnement, de circulation

Le référentiel des connaissances pour chacun de ces modules est celui figurant en annexe I de l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens. Les modules d'approfondissement obligatoires A et B sont traités chacun, au minimum, en sept heures.

Nombre total des participants à cette session ne pourra excéder de 20 personnes

Lieu de la formation : Centre Assist-taxis 17 Avenue Henri Barbusse 62440 HARNES

Date de formation :

Durée de la formation par stagiaire : 14heures

Horaires de formation : 09h 12h 13h 17h

Coût de la formation Mobilité (62) : 350 € net de taxe (Association loi 1901 non assujettie à la TVA article 293B u CGI)

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session.
Païement à l'inscription

Moyens techniques et outils pédagogiques mis à disposition

La formation théorique

- Salle de formation équipée et conforme ERP Établissement recevant du public et personnes à mobilité réduite aux règles d'hygiènes et de sécurité mentionnées dans l'alinéa 5 de l'arrêté du 7 décembre 1995, modifié.
- Tableau veleda, paperboard, papier stylo
- Partage de fichier PDF
- Fichier numérique

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule en totalité en présentiel dans nos locaux

La formation se déroule en groupe (maximum 20 personnes)

Le formateur se présente en début de formation et réalise un tour de table de chacun des stagiaires, ces derniers exposent leurs expériences et leurs attentes.

Respect du plan de formation qui aura été préalablement communiqué aux stagiaires

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

Les stagiaires sont évalués en fin de formation grâce à une grille d'évaluation et QCM

Les moyens d'encadrement et de suivi

Le formateur

- Mr ASEBBANE Omar, conducteur de taxi depuis 2015
- Formateur aux métiers de Taxi depuis Mars 2021
- Président du Syndicat UNT 62 (Union National des Taxis du 62) depuis janvier 2022
- Trésorier du Syndicat UNT (Union National des Taxis) d'octobre 2021 à janvier 2022
- Elu à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'agglomération de Lens-Liévin depuis novembre 2021
-

Vis-à-vis du stagiaire

- Règlement intérieur affiché dans nos locaux.
- Évaluation à chaud de la satisfaction en fin de formation pour dire les écarts éventuels et les difficultés rencontrées.
- Attestation de fin de stage.

Vis-à-vis des formateurs

- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.
- Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.
- Débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire en lien avec le service administratif

Sanction de la formation

La non-présence du stagiaire entraîne l'annulation du stage



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS

17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES

TEL : 07.54.54.35.21 – 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00013 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet des Hauts-De-France

L'accessibilité aux personnes en situation d'handicap : Si vous avez un besoin particulier en formation, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter Emilie FOURNIER par téléphone 0366779832 ou par mail secretariat@assist-taxis.fr

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Pour vous inscrire, merci de contacter Emilie FOURNIER par téléphone 0366779832 ou par mail secretariat@assist-taxis.fr

Le nombre de place par stage est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. De nouvelles dates pourront être proposées si les formations proposées sont complètes où Annulées faute d'inscription suffisante.

Si la formation est réservée par une entreprise : Inscription possible jusqu'à 72h avant le début de la formation (Contacter le centre de formation).

Si la formation est réservée par un particulier : Inscription possible 15 jours avant le début de la formation (Contacter le centre de formation).

Un formulaire d'inscription vous sera envoyé avec le programme.

Celui-ci peut nous être renvoyé par mail afin de réserver la place.

Le dossier d'inscription doit être complet et déposé dans nos locaux avec les pièces justificatives demandées afin de valider l'inscription.

Une fois votre inscription validée :

- Nous vous remettons la convention ou le contrat de formation
- Nous vous adresserons une convocation par mail entre 10 à 2 jours avant le début de la formation.